

Attaques contre le statut de l'AFP : réponse intersyndicale

La ministre de la culture, Mme Christine Albanel, a proposé dimanche un service spécial de l'AFP de diffusion des communiqués que l'ensemble de la rédaction et de ses organisations syndicales juge contraire à la définition même du travail journalistique et tout simplement peu réalisable dans les faits.

Cette nouvelle « proposition » après les mises en cause de l'agence par le porte-parole de l'UMP, auquel les syndicats ont déjà répondu en détail, et par le Président de la République devant les siens, est ressentie comme lourde de menaces contre l'AFP dans le contexte actuel et appelle plusieurs remarques :

– Mme Albanel a peut-être voulu « calmer le jeu » dans son camp en ménageant la chèvre et le chou. Mais elle a ainsi mis en cause le travail rédactionnel de mise en perspective, de choix, et de hiérarchisation de l'information qui est le principal travail des journalistes de l'agence. Elle montre aussi qu'elle n'a qu'une idée assez vague du travail des journalistes qui reçoivent des centaines de communiqués chaque jour. Ces derniers, livrés tels quels, seraient incompréhensibles et n'auraient aucun public.

– Il se trouve que dans le passé, l'AFP a eu un service purement technique et n'exigeant pas de travail rédactionnel, qui consistait à diffuser à des abonnés qui le souhaitent les communiqués et décisions de collectivités locales. Le même chose existe avec des entreprises. De tels services, purement techniques et non rédactionnels, sinon une éventuelle médiation pour éviter des communiqués aux contenus illégaux,

ont un coût et n'ont jamais pu être rentables, faute de clients prêts à les payer. Si dans le cadre du nouveau COM, Mme Albanel est prête à prévoir un budget pour un tel service, elle aura peut-être quelque chose à discuter avec le PDG de l'AFP qu'elle doit rencontrer vendredi prochain.

– A l'heure où tout parti, tout syndicat, toute entreprise ou collectivité locale peut mettre ses communiqués sur son site internet, on voit mal la valeur ajoutée apportée par une diffusion par les moyens techniques de l'AFP à des abonnés qui le souhaiteraient et seulement à eux. Car il ne saurait en aucun cas être question d'imposer un tel flux de prose de valeur trop variable et incertaine à l'ensemble des abonnés. Ce serait en plus nier le caractère journalistique et indépendant de l'agence qui n'est pas jusqu'à nouvel ordre une agence de pub ou de communication.

Une telle transformation de l'AFP est-elle l'objectif des attaques venues du pouvoir actuel qui songe peut-être à de nouveaux cadeaux aux frais de la République aux « amis » de grands groupes de communication ?

Loin d'être un procès d'intention, une telle inquiétude est justifiée par le contexte actuel de remise en cause du statut très particulier de l'AFP qui a su lui garantir, bon an mal an, 50 ans d'indépendance éditoriale, au moment où est interminablement négociée la reconduction du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour les années à venir. Ce dernier, qui prévoit notamment le montant des abonnements de l'Etat, devait être signé à la fin de l'an dernier avec l'Etat.

Les syndicats de l'Agence appellent tous les journalistes au premier chef et tous les citoyens à être vigilants et à défendre si besoin est leur droit à l'information, dont l'existence d'une AFP indépendante est un des principaux garants.

Il est temps que les représentants de l'Etat jusqu'au plus haut niveau, que les élus de la nation jouent tout leur rôle en cessant ces attaques intolérables contre la rédaction de l'agence pour tenter de la mettre en condition.

Ils devraient plutôt se pencher sur une véritable politique de développement de l'AFP avec tous les moyens financiers afférents, afin de mieux encore récolter et de diffuser l'information en France comme dans le monde, ce en 6 langues 24H/24 365 jours par an et assurer ainsi le pluralisme des sources d'information.

Après les propos tenus par la ministre, les syndicats demandent à être reçus par Mme Albanel.

Ils appellent une nouvelle fois la Direction de l'AFP et en premier lieu le Président Pierre Louette à protéger plus que jamais les acquits du statut de 1957.

Le 12 Mai 2008

Voir sur le site de Sud AFP (membre de l'Union SUD Culture Solidaires qui comprend également SUD Radio France, SUD France3, SUD Culture TV5Monde et SUD Culture)